



**COMITÉ SYNDICAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024**

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT HUIT FÉVRIER** à neuf heures quarante, se sont réunis au sein de la salle des mariages de la Commune de Roquebrune-Sur Argens, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-et-un février 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-François MOISSIN donne pouvoir à Mireille ANILLO
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Jean-Luc RICHARD - Michel REZK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*.....

Monsieur Georges BOTELLA, président du S.M.G.S.E. prend la parole et ouvre la séance à 9H40.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum est atteint.

Le rapport d'activité du Syndicat pour l'exercice 2023 est remis sur table aux Vice-présidents ainsi que les tomes 1 et 2 du programme de l'O.G.S.

Le compte-rendu sommaire du 8 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....*.....

2024-001 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2024

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE à l'unanimité des membres de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires figurant dans le rapport de présentation exposé en séance.

2024-002 : MISE EN PLACE DE LA M57 AU 1^{er} JANVIER 2024 – MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET FONGIBILITE DES CREDITS

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

FIXE à l'unanimité des membres le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- application de nouvelles durées d'amortissement telles que présentées en annexe, pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024,
- application de la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 TTC), qui restent amortis sans *prorata temporis*,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion de chaque budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

ABROGE à l'unanimité des membres au 1^{er} janvier 2024 la délibération du Comité syndical n°56 du 22 mars 1999 portant règlement des amortissements comptables pratiqués,

RAPPELLE à l'unanimité des membres que tout plan d'amortissement commencé avant le 1^{er} janvier 2024 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

2024-003 : M 57 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE à l'unanimité des membres d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



2023-004 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRÈS DE L'ETAT POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LA ZONE D'ACCUEIL CARDINALE SUD « AGAY/GRATADIS/BELLE BARBE/ANTHEOR »

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant complémentaire de 20.000 euros pour l'étude préalable à la réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur la zone d'accueil cardinal Sud Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor.

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

2024 – 005 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LA ZONE D'ACCUEIL CARDINALE NORD « COL DU TESTANIER / MALPEY »

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 20.000 euros correspondant à 80 % du montant total de l'opération s'élevant à 25.000 € pour la réalisation de l'étude préalable à la réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur la zone d'accueil cardinale Nord Col du Testanier/ Malpey.

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

2024 – 006 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DESTINÉE A INTEGRER LA GARDE REGIONALE FORESTIERE

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 37.466 euros correspondant à 80 % du montant total estimé de l'opération s'élevant à 46.833 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière.

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

2024 – 007 : ANIMATION PIDAF ESTEREL
DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRÈS DE LA REGION SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR POUR L'ANNÉE 2024

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 14.192,00 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 28.384,00 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2024,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Fait à Fréjus, le 28 février 2024.

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "G. Botella", written over the printed name.